



Rapporteur : Joseph EL GHARIB
Service : Finances

**Commission Finances, Développement économique, Ressources humaines,
Culture et Patrimoine, Événementiel, Vie associative du 18 juin 2025**

Rapport n° 1

Objet : Examen d'une décision modificative n°1 au Budget Primitif 2025

La décision modificative est présentée conformément aux dispositions de l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales. Elle a pour objectif d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Cette décision modificative n°1 au budget primitif 2025 porte donc sur :

- 1) Des opérations comptables qui vont affecter les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement pour un montant total de + 29 620 €
- 2) Des opérations comptables qui vont affecter les dépenses et les recettes de la section d'investissement pour un montant total de - 600 000 €.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A1a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 29 620 € (Chapitres 011 et 67)

➤ + 14 620 € sur le chapitre 67, permettant le remboursement des billets de spectacles de la saison culturelle 2025 achetés par les usagers en fin d'année 2024 et qui ont été annulés du fait de l'incendie survenu dans le passage du marché.

➤ + 15 000 € sur le chapitre 011, permettant de prendre en charge les actions de formation des agents municipaux.

A1b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 29 620 € (chapitre 74)

➤ + 25 000 € sur le chapitre 74, qui correspond à la subvention versée par le Département des Hauts-de-Seine dans le cadre des nouvelles actions dédiées à la prévention de la délinquance.

➤ + 4 620 € sur le chapitre 74, qui correspond à la subvention versée par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France dans le cadre de sa politique de lutte contre le moustique tigre.

La section de fonctionnement est équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

B1a) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : - 600 000 € (Chapitres 23)

➤ - 600 000 € sur le chapitre 23, permettant de régulariser les écritures budgétaires inscrites à tort dans le budget supplémentaire et qui porte sur le projet de la place Condorcet.

B1b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : - 600 000 € (Chapitre 024)

➤ - 500 000 € sur le chapitre 024, suite à la renégociation du prix de cession d'un volume foncier, quartier Faïencerie, au constructeur COGEDIM pour la réalisation d'un programme immobilier.

➤ - 100 000 € sur le chapitre 024, suite à l'évaluation transmise par les domaines pour le bien mis en vente, sis 2 Villa Maurice.

La section d'investissement est équilibrée.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 de la ville conformément à la maquette annexée.

Il est demandé à la Commission d'émettre un avis sur cette proposition.